

Image not found or type unknown



DROIT SUR VERSEMENT ALLOCATION COMPENSATOIRE

Par **sonia86**, le **29/08/2013** à **19:50**

bonjour,

je séparer depuis 3 ans, on vient de passer a l'audience, j ai reçu l'ordonnance de non conciliation avec les mesures nécessaires, ma question est la pension compensatoire doit être versé avant ou après le divorce définitif ?

car on me demande de payer 600 euros sur L 'ONC, mes moyens ne me permettent plus de faire face. sachant que ma femme gagne mieux que moi. Dois je faire appel pour diminuer cette somme, ou attendre le divorce définitif et relance une requête ?

MERCI